

**Direction Enfance, Education
et Solidarité**

Service scolaire

Tel : 04.50.54.65.07, scolaire@chamonix.fr

Ref : DEES/AT/ED/MM/

Chers parents,

Voilà quatre mois que votre enfant expérimente à l'école l'application de la loi sur les rythmes scolaires. Ces nouveaux horaires ont impliqué des changements pour votre enfant au quotidien, autant dans votre organisation familiale que pour ses activités extra et périscolaires.

Les équipes communales se sont engagées à accompagner cette réforme sans perdre de vue l'intérêt de votre enfant, à travers l'offre scolaire, l'accueil au restaurant scolaire et l'animation de la pause méridienne, le soin apporté au temps périscolaire ou encore la redéfinition du sport loisir sur le premier trimestre.

Au quotidien, nous nous attachons à être à votre écoute pour construire, améliorer et appliquer cette nouvelle loi : des réunions d'information ont eu lieu dans chaque école, un comité technique composé d'enseignants, de parents, de représentants du monde associatif continue à travailler pour définir le projet le plus en adéquation possible avec l'esprit de la loi de refondation de l'école.

Ainsi, fin novembre, il vous a été transmis un questionnaire proposant un ajustement mineur des horaires de classe, toutefois, cette mesure ne pourra être retenue faute d'un consensus au sein du conseil d'école extraordinaire organisé le 8 décembre dernier, le corps enseignant trouvant un véritable intérêt pédagogique aux matinées de 3h30.

Un autre point d'actualité de fin d'année mérite par ailleurs de retenir toute votre attention : l'application de la réforme des rythmes scolaires a rendu obsolète l'offre de la ville en matière de ski scolaire. C'est pourquoi, la communauté éducative, persuadée de l'importance culturelle et sociale de ces activités pour votre enfant au second trimestre, a redéployé au mieux le programme des activités de glisse. Cette organisation a été validée par l'Éducation Nationale dans le respect des programmes en EPS, sans nuire aux enseignements fondamentaux tout en tenant compte de notre spécificité locale et du parcours sportif de votre enfant au fil de sa scolarité à l'école primaire. Ce parcours se décline ainsi :

- Programme ski nordique:

En maternelle dès la moyenne section, la Ville offre aux écoles 6 séances de ski de fond en après-midi réparties sur 3 semaines avec des aménagements laissés au choix des enseignants.

En élémentaire, la ville offre aux écoles 4 séances de ski de fond sous forme de stage pour les enfants de CE2 CM1, CM2 avec des aménagements laissés au choix des enseignants.

- Programme ski alpin:

Pour les enfants d'élémentaire, du CP au CM2, la ville offre aux écoles 6 séances de ski alpin sous forme d'un stage de 4 après-midis complété par une journée ou 2 demies journées, cette programmation étant laissée au choix des enseignants.

L'Éducation Nationale privilégie la formule stage, plus efficace pédagogiquement, et a fixé le quota horaire dédié au ski. Les écoles ont la liberté de se saisir de tout ou partie de l'offre de la Ville et la Mairie prend en charge les transports, les forfaits pour les enfants qui ne l'ont pas et le coût de l'encadrement par les moniteurs ESF.

Cependant, afin de permettre cette organisation, les écoles de la commune de Chamonix bénéficient de la part de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale d'un aménagement d'horaires permettant d'organiser le ski sur les après-midis tout en conservant des matinées dédiées aux apprentissages.

Ainsi pendant les 5 semaines suivant les vacances de Noël, les horaires de classe de votre enfant sont susceptibles d'être modifiés, au moment du stage de ski, ou plus largement, sur les 5 semaines, selon le choix fait par le directeur/la directrice de l'école de votre enfant.

Les horaires retenus pour l'aménagement sont les suivants: 8h30-11h puis 13h15-16h.

La restauration municipale s'organisera suivant ce choix pour permettre le départ de votre enfant pour le ski à 13h15 dans les meilleures conditions.

Nous vous souhaitons de très joyeuses fêtes de fin d'année et un bel hiver.

Bien cordialement

Aurore TERMOZ
1ère Adjointe

